

PRIX PLAFOND ET MONTANTS DES AIDES COLLECTIVES D'ACTION SOCIALE

2021

Mise à jour en mars 2021

Les montants des prestations de service sont affichés à titre indicatif. Les calculs des subventions sont réalisés par le système d'information de la Cnaf sur la base des prix plafond et des taux de PS

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (EAJE)

ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,67 €/h	66%	5,72 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,02 €/h	66%	5,29 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,02 €/h	66%	5,29 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,42 €/h	66%	4,90 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,42 €/h	66%	4,90 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,13 €/h	66%	4,71 €/h

SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2017	Seuil d'exclusion
♦ Accueil du jeune enfant	10,40 €/h réalisée	15,60 €/h réalisée

PLANCHER ET PLAFOND DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

♦ Plancher de ressources	711,62 €/an
♦ Plafond de ressources	5 800,00 €/an

BONUS INCLUSION HANDICAP (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeeh x 160 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
Montant plafond de bonus par place		
		1 300 €

BONUS MIXITE SOCIALE (EAJE)

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,79 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,04 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,31 €/h facturée

BONUS TERRITOIRE CTG

FINANCEMENT FORFAITAIRE PAR AN

EAJE	Groupe	Bonus offre nouvelle	Plancher offre existante
Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale	bonus territoire, groupe 9	3 600 €/place	1 700 €/place
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie <=19 300 €	bonus territoire, groupe 8	3 300 €/place
Potentiel financier/hab <=700€,	Médiane niveau de vie >=19 300 €	bonus territoire, groupe 7	3 000 €/place
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie <=19 600 €	bonus territoire, groupe 6	2 900 €/place
Potentiel financier/hab <=900€,	Médiane niveau de vie >19 600 €	bonus territoire, groupe 5	2 800 €/place
Potentiel financier/hab <=1200€,	Médiane niveau de vie <=20 300 €	bonus territoire, groupe 4	2 750 €/place
Potentiel financier/hab <=1 200€,	Médiane niveau de vie >20 300 €	bonus territoire, groupe 3	2 700 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie <=21 300 €	bonus territoire, groupe 2	2 650 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie >21 300 €	bonus territoire, groupe 1	2 600 €/place
Contrat territorial réservataire employeur		2 800 €/place	

AIDES A L'INVESTISSEMENT : CREATIONS DE PLACES DECIDEES EN 2021

Nature du module de financement	Micro crèche Paje/ Mam	Eaje PSU
Socle de base	7 400 €/place	8 000 €/place
Majoration "gros œuvre"	1 000 €/place	2 000 €/place
Majoration "développement durable"	700 €/place	2 000 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	1 800 €/place si < à 58%	3 500 €/place si < à 58%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant		
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	6 100 €/place	7 000 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	3 000 €/place	7 000 €/place
QPV –ZRR –Crèches AVIP		7 000 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	2 400 €/place	6 000 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	500 €/place	4 000 €/place

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES

		Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	1,83 €/h 14,64 €/jour	30% 30%	0,549 €/h 4,39 €/jour
	Accueil périscolaire	1,83 €/h 14,64 €/jour	30% 30%	0,549 €/h 4,39 €/jour
♦ Relais assistantes maternelles	Ps Socle	61 650 €/an	43%	26 510 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 000 €/an	100%	3 000 €/an
♦ Lieux d'accueil enfants parents		82,83 €/h de fonct.	30%	24,85 €/h de fonct.
♦ Vacances familiales avec accompagnement	PS à mi-taux	29 899 €/an	50%	14 949 €/an
	PS à taux plein	59 795 €/an	50%	29 898 €/an
♦ Accompagnement à la scolarité	Ps Socle	7 885 €/an	32,5%	2 563 €/an
	Bonus "enfants"	300 €/an	100%	300 €/an
	Bonus "parents"	300 €/an	100%	300 €/an
♦ Aide à domicile	Fonction 1 (AVS)	38 107 €/an	30%	11 432 €/an
	Fonction 2 (TISF)	58 966 €/an	30%	17 690 €/an
♦ Centres sociaux :	Animation globale, coordination	174 348 €/an	40%	69 739 €/an
	Animation collective famille	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
♦ Espace de vie sociale	Animation locale	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
♦ Foyers de jeunes travailleurs	Nouvelle PS	assiette maximum 414 691 €/an	30%	3 163 €/lit/an 124 407 €/an
♦ Médiation familiale		89 959 €/an	75%	67 469 €/an
♦ PS jeunes		40 600 €/an	50%	20 300 €/an
♦ Espaces rencontres		132,12 €/h	60%	79,27 €/h

Accueils de loisirs : financements spécifiques

		Barème
♦ Aide spécifique rythmes éducatifs		0,55 €/h
♦ Bonification plan mercredis éducatifs pour les Aish implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46 €/h
	< 900€ OU les Aish implantés en QPV	0,95 €/h
	Plafond de dépense	Taux de financement
♦ Ingénierie accompagnement plan mercredi	30 000 €	50,00%

BONUS TERRITOIRE CTG

FINANCEMENT FORFAITAIRE DE L'OFFRE NOUVELLE, PAR AN

RAM (en €/ETP)	12 500 €/ETP
LAEP (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
ALSH	Pas d'offre nouvelle financée
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h de ouverture.

PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE NOUVELLE

Coordination Ctg	financement plafonné à (€/ETP) :	24 000 €/ETP
Ingénierie : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000 €
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000 €

PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

Séjours : plafond 1 (en €/jour de séjour)	20,00 €/jour de séjour
Séjours : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ
BAFA : plafond 1 (en €/session)	350,00 €/session
BAFA : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ